LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

La Sécurité sociale des artistes auteurs (anciennement Agessa et Maison des artistes – Sécurité sociale) est un organisme de sécurité sociale, à l'instar de l'Assurance maladie ou de la Caisse d'allocations familiales. Sa mission principale est d'affilier les artistes-auteurs au régime social, après contrôle de leurs activités artistiques, et de les conseiller sur leurs droits et démarches en matière de protection sociale. Elle gère également un fonds social pour les artistes-auteurs en difficulté économique.

FOCUS SUR

LE RÉGIME SOCIAL DES ARTISTES-AUTEURS

Le régime social des artistes-auteurs a été créé pour offrir une couverture sociale aux créateurs d'œuvres originales tout en tenant compte de leur spécificité. Ainsi les artistes-auteurs bénéficient d'un régime social qui leur est propre. Bien que considérés comme des travailleurs non-salariés, les artistes-auteurs sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale des artistes auteurs gère le régime social des artistes-auteurs et s'appuie sur les autres branches de la sécurité sociale pour le versement des prestations et le recouvrement des cotisations assuré par l'Urssaf.

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS
p.4

CHIFFRES CLÉS
p.6

GARANTIR LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE
p.7

INFORMER ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS
p.13

SOUTENIR LES ARTISTES-AUTEURS FRAGILISÉS
p.22

ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU RÉGIME
p.25

GOUVERNANCE
p.28

FAITS MARQUANTS

1ER JANVIER 2023

LES DEMARCHES D'AFFILIATION DES ARTISTES-AUTEURS **EN BNC** ÉVOLUENT

À compter du 1er janvier 2023, les artistes-auteurs déclarant leurs revenus en bénéfices non commerciaux (BNC) doivent réaliser leur démarche de création, de modification ou de cessation d'activité auprès du Guichet unique des entreprises, géré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). La Sécurité sociale des artistes auteurs a travaillé avec l'Inpi afin d'améliorer le processus de déclaration de début d'activité.

12 JANVIER 2023

PUBLICATION DE L'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/5B/DGCA/2023/6 DU 12 JANVIER 2023 RELATIVE AUX REVENUS TIRÉS D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES RELEVANT DE L'ARTICLE L. 382-3 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Cette instruction vient préciser les modalités d'application du décret n° 2020-1095 du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs, définissant les différentes branches professionnelles auxquelles les artistes-auteurs sont rattachés, ainsi que les revenus artistiques principaux et accessoires des artistes-auteurs. En outre, les revenus artistiques principaux et accessoires sont détaillés dans une nomenclature présentée en annexe 1 de l'instruction.
Servant de base à l'interface déclarative des artistes-auteurs et des diffuseurs mise en place par le réseau des Urssaf, cette nomenclature permet d'avoir une connaissance plus détaillée des activités et des revenus artistiques.

5 MAI 2023

NOMINATION DES PERSONNALITÉS **QUALIFIÉES** DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs est désormais au complet. Le 24 avril 2023, le directeur général de la création artistique du ministère de la Culture et le directeur de la Sécurité sociale ont validé la proposition du Conseil d'administration et ont nommé Mme Angela Alves et M. Jacques Fansten en qualité de personnalités qualifiées. Leur nomination a été officialisée par un arrêté publié au Journal officiel du 5 mai 2023, intégrant ainsi Mme Angela Alves et M. Jacques Fansten au Conseil d'administration.

En savoir plus page 28

31 MAI 2023

MATTHIEU BAUDEAU ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION** DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le mercredi 31 mai 2023, Matthieu Baudeau a été élu président du Conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs. Auteur photographe et président de l'Union des photographes professionnels (UPP), Matthieu Baudeau assure la présidence pour un mandat de 3 ans. Lors de ce même conseil, les membres du bureau ont également été élus.

31 MAI 2023

ÉLECTION DES MEMBRES **DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE**

Les membres de la commission d'action sociale ont été élus lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 31 mai 2023. Cette commission, qui est une émanation du conseil d'administration, gère le fonds d'action sociale qui vient en aide aux artistes-auteurs en situation de fragilité économique. Elle est présidée en 2023 par Sophie Burdet, membre du conseil d'administration de l'Association des traducteurs littéraires de France.

15 JUIN 2023

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS FRANCHIT LA BARRE DES **5 000 PARTICIPANTS A SES WEBINAIRES !**

Dans le cadre de sa mission d'information et d'accompagnent des artistes-auteurs, la Sécurité sociale des artistes auteurs a lancé son offre de webinaires d'information en ligne en septembre 2020. Depuis, 5 786 artistes-auteurs ont pu bénéficier des conseils d'un expert et poser leurs questions !

En savoir plus page 18

29 NOVEMBRE 2023

BESSORA, ÉLUE PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

La Sécurité sociale des artistes auteurs ouvre un nouveau chapitre en confiant la présidence de son Assemblée générale à Bessora, alors présidente du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac), pour un mandat de 3 ans.
Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le mardi 28 novembre 2023, Bessora a succédé à Roger-Pierre Hermont (Sacem), figure historique de l'Agessa puis de la Sécurité sociale des artistes auteurs.

31 DÉCEMBRE 2023

CLOTURE DU DISPOSITIF DE **SURCOTISATION VOLONTAIRE RETRAITE (BNC)**

En raison de la mise en œuvre de la réforme du régime social des artistes-auteurs, la cotisation vieillesse plafonnée n'a pas été appelée en 2020 pour les artistes-auteurs en bénéfices non commerciaux (BNC) sur la moitié des revenus 2018 et des revenus 2019. Un dispositif de surcotisation retraite leur a donc été proposé en janvier 2022 afin de leur permettre de valider volontairement des droits à la retraite. Ainsi, 1 140 artistes-auteurs ont fait valoir leurs droits pour un montant total de cotisations vieillesse d'environ 1 600 000 euros. Les artistes-auteurs pouvaient échelonner leurs paiements jusqu'au 31 décembre 2023.

En savoir plus page 26

CHIFFRES CLÉS
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

368 480
ARTISTES-AUTEURS AFFILIÉS

39 134
NOUVELLES AFFILIATIONS

3,7
MILLIONS D'EUROS RECOUVRÉS

1 399 423
PAGES CONSULTÉES SUR SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR

31 922
APPELS TÉLÉPHONIQUES

6 551
EMAILS RÉPONDUS

82
RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE ORGANISÉES

15 000
ABONNÉS FACEBOOK

1 600
HEURES VISIONNÉES SUR YOUTUBE

25
COLLABORATEURS

GARANTIR LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le contrôle du champ des activités et le recouvrement des cotisations arriérées constituent des enjeux importants pour garantir la pérennité du système de protection sociale.

L'AFFILIATION

La Sécurité sociale des artistes auteurs effectue des vérifications pour s'assurer que les activités artistiques déclarées par les artistes-auteurs relèvent bien du régime social des artistes-auteurs. Ces contrôles sont réalisés lors des déclarations trimestrielles des diffuseurs ainsi que lors de l'inscription au Guichet unique des entreprises gérée par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). **39 134 affiliations ont été prononcées** en 2023, ce qui porte le total à **368 840 artistes-auteurs affiliés** au 31 décembre 2023.

Le nombre d'artistes-auteurs ayant débuté une activité artistique a diminué (-10.7 %) par rapport à 2022.

7 122 contrôles d'affiliation ont conclu à un rejet et 478 artistes-auteurs ont été radiés du régime à la suite de trois taxations d'office consécutives. Par ailleurs, 2 310 artistes-auteurs ont cessé leur activité.

ÉVOLUTION DES AFFILIATIONS AU RÉGIME DEPUIS 2019

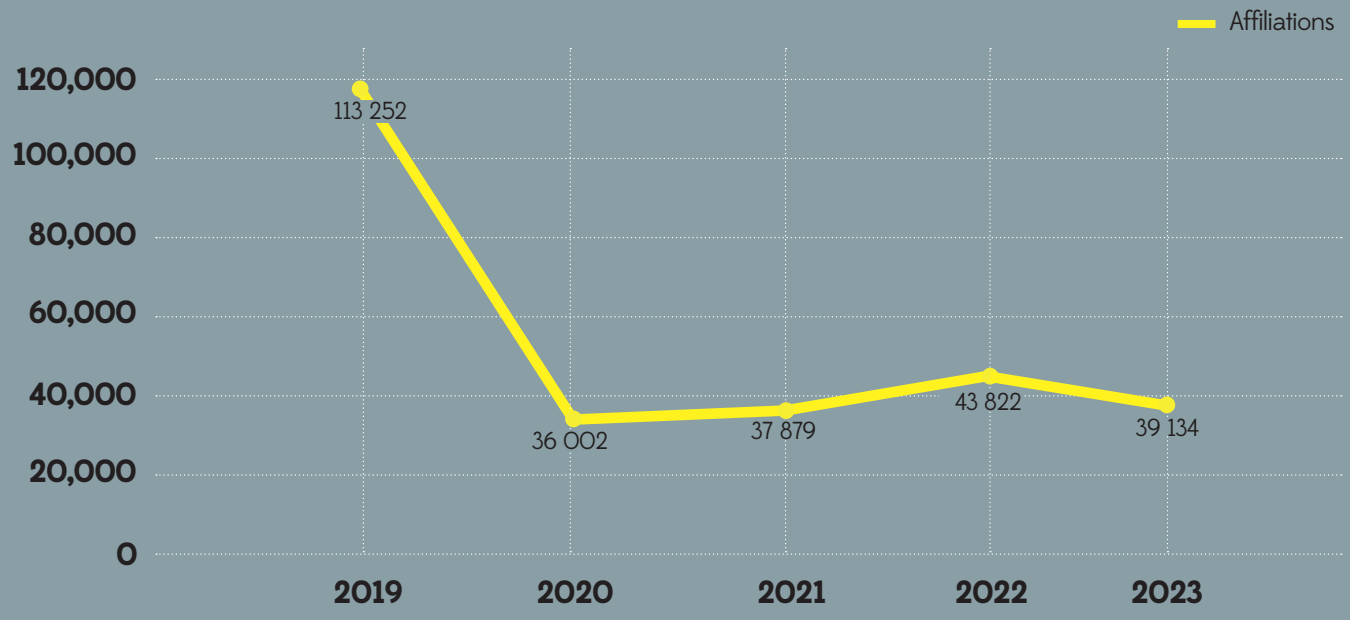

Le nombre élevé d'affiliations enregistrées en 2019 s'explique par la réforme qui a modifié les conditions d'affiliation au régime social des artistes-auteurs. Depuis 2019, les artistes-auteurs sont affiliés dès le premier euro de revenus ou dès leur inscription au Guichet unique des entreprises. Auparavant, l'affiliation était conditionnée à un seuil de revenus spécifique.

Affiliations

Affiliés

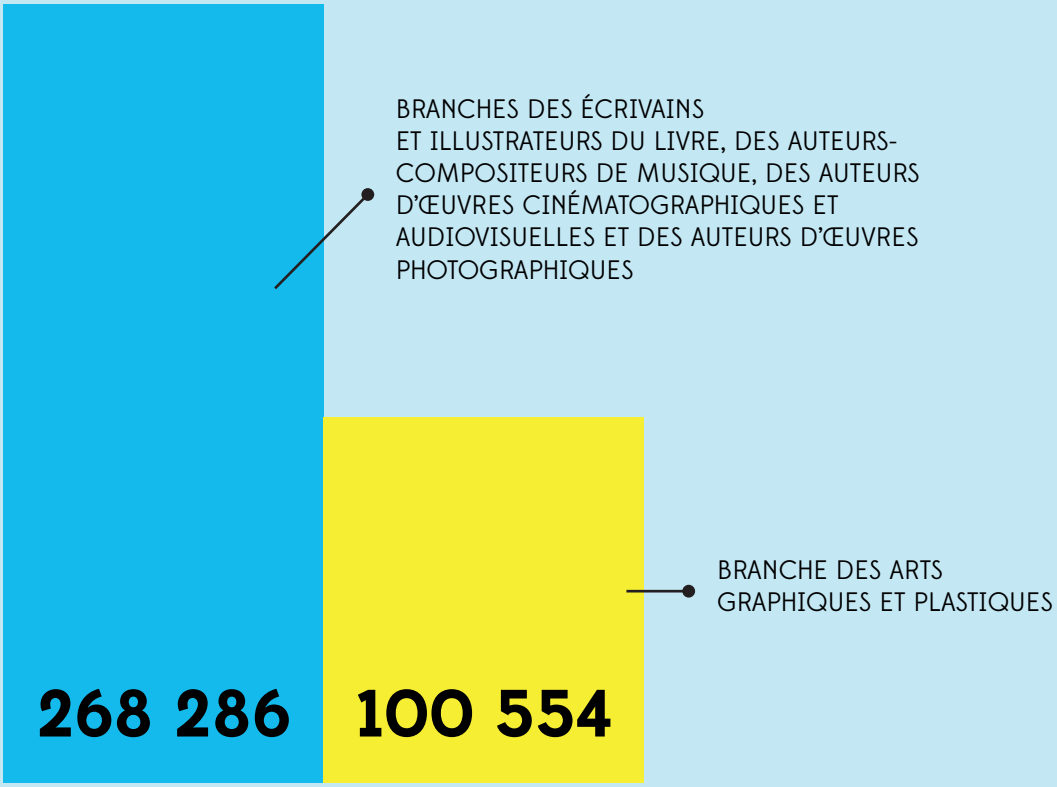

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'Île-de-France représente environ 48,46 % des affiliés en 2023, ce qui montre une forte concentration d'artistes-auteurs dans cette région. En 2023, 32,94 % des nouveaux affiliés sont également Franciliens, ce qui confirme encore son rôle central. Pour autant, on note également une montée en puissance des régions du sud de la France. En effet, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) regroupent ensemble environ 30 % des affiliés.

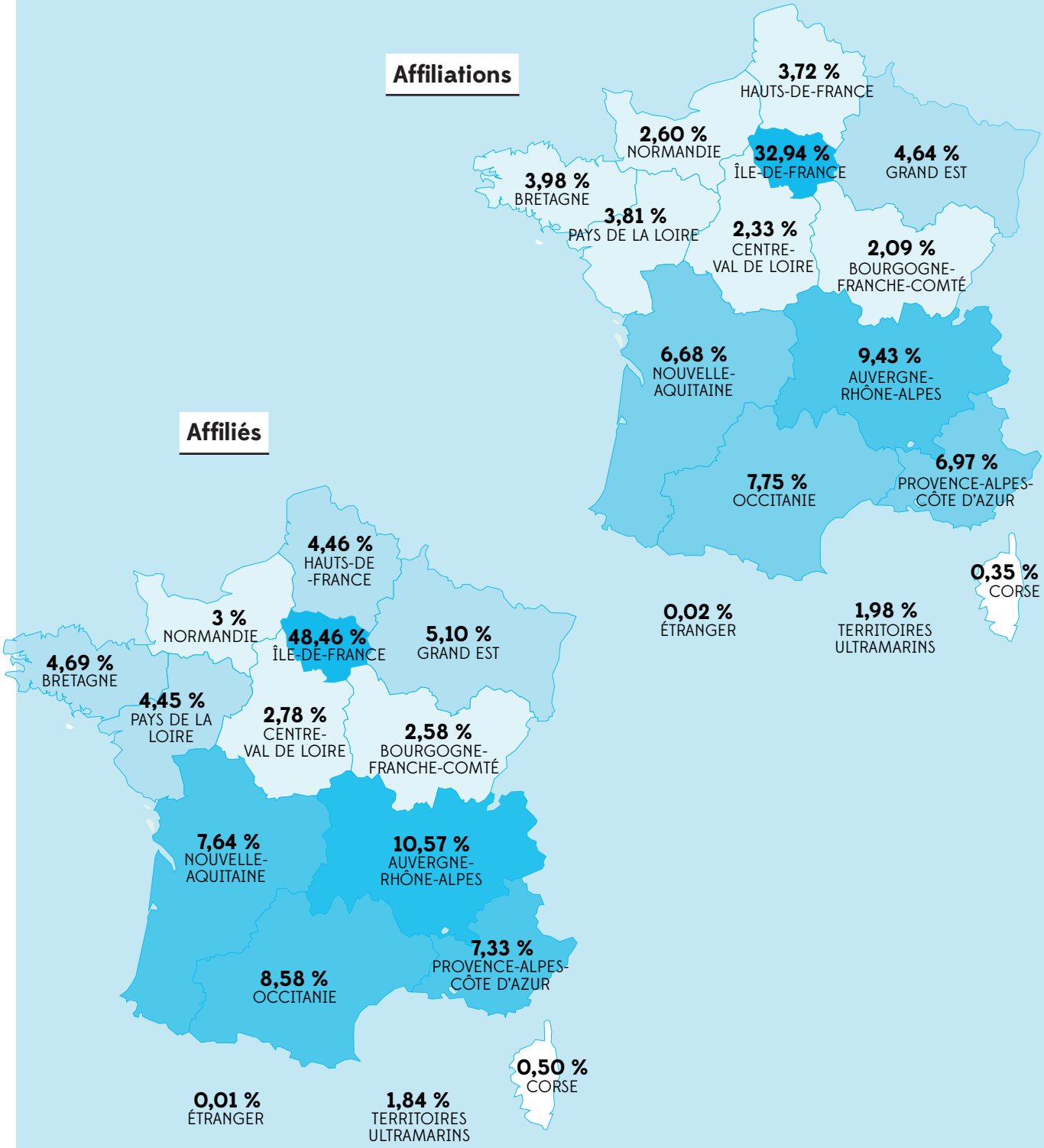

STRUCTURE D'ÂGE

L'âge moyen des artistes-auteurs affiliés augmente légèrement et s'établit à 46.5 ans. Les moins de 50 ans représentent, pour leur part, plus de la moitié de la population.

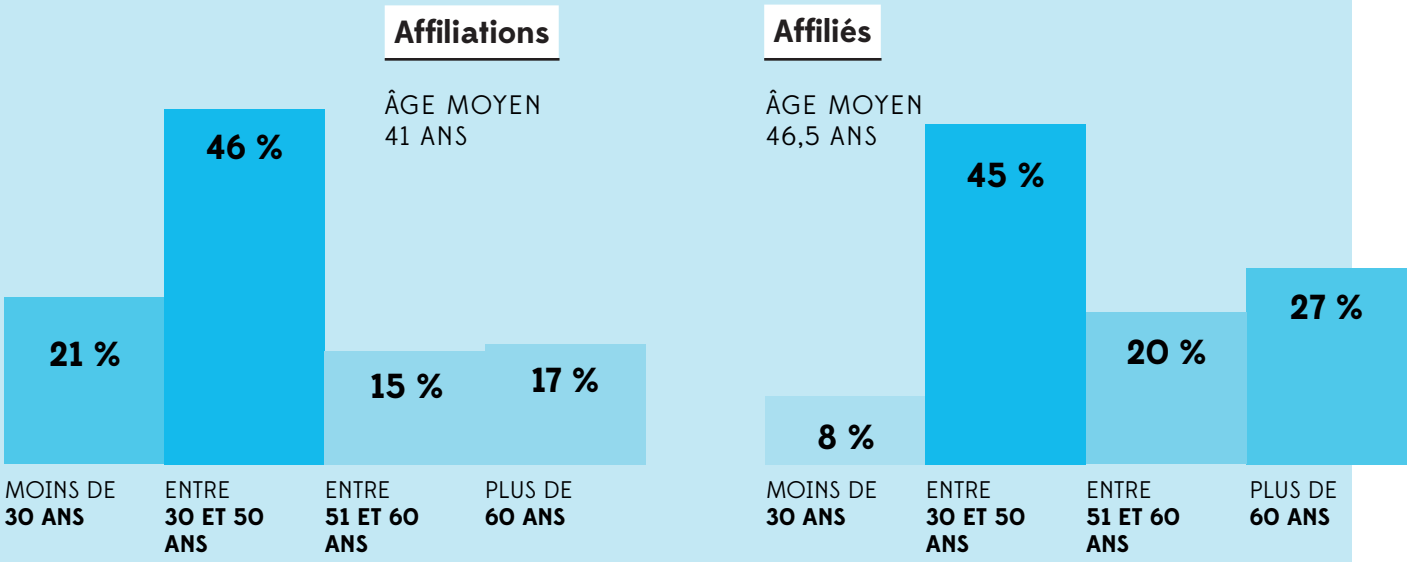

RÉPARTITION PAR SEXE

L'activité de création artistique est en grande partie masculine puisque les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un tiers de la population des affiliés.

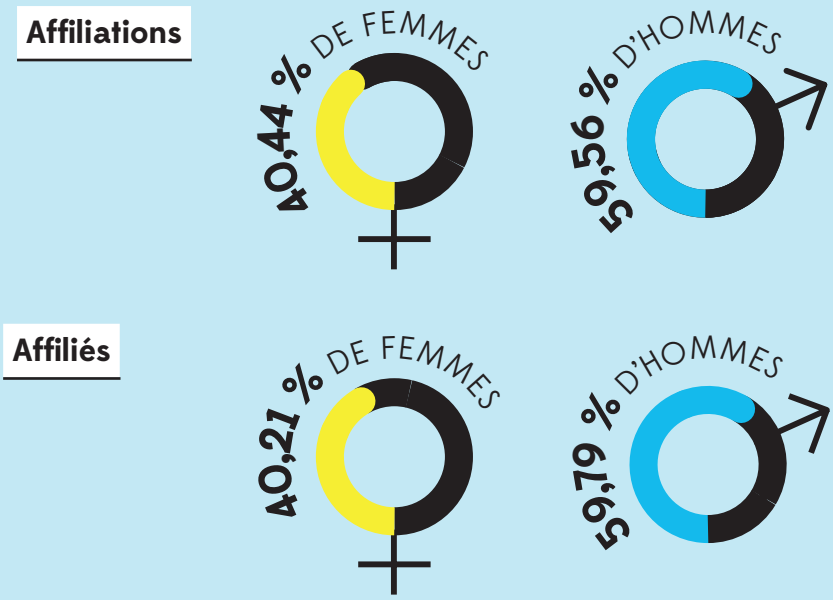

LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS ARRIÉRÉES

À compter des revenus 2019, l'Urssaf assure le recouvrement des cotisations sociales. Pour autant, la Sécurité sociale des artistes auteurs demeure le collecteur pour les revenus antérieurs à cette date. **Plus de 3,7 millions d'euros ont été recouvrés en 2023.**

	Montant recouvré en € auprès des artistes-auteurs	Montant recouvré en € auprès des diffuseurs et des commerces d'art
Cotisations encaissées directement	449 071 €	90 372 €
Cotisations reçues par le transfert des Urssaf	2 827 452,00 €	393 391,00 €
Formation professionnelle	-5 650 €	792 €
Total	3 270 872,85 €	484 554,67 €

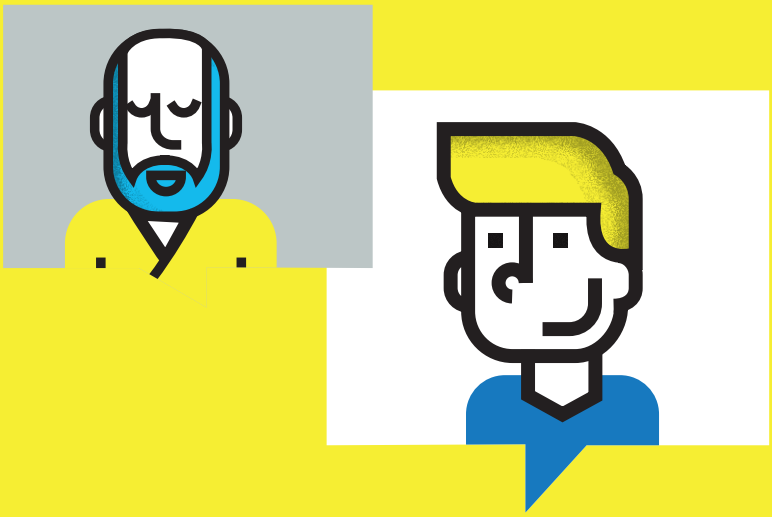

INFORMER ET FACILITER L'ACCÈS AU DROIT

En complément des canaux traditionnels, de nouveaux supports et de nouveaux partenariats permettent de diversifier l'accès à l'information.

LA RELATION ARTISTE-AUTEUR, DIFFUSEUR ET COMMERCE D'ART

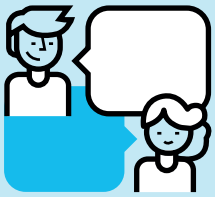

L'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

222 artistes-auteurs ont exprimé le souhait de bénéficier d'un rendez-vous personnalisé avec un conseiller. Chaque rendez-vous est précédé d'un échange téléphonique visant à préparer au mieux l'entretien. À noter que près de 70 % de ces échanges téléphoniques ont permis de répondre aux attentes des artistes-auteurs, évitant ainsi des déplacements. En moyenne, un rendez-vous peut être obtenu dans un délai de 5 jours.

À partir de 2024, la Sécurité sociale des artistes auteurs étendra son offre de services en proposant des rendez-vous en vidéoconférence. Cette nouvelle modalité permettra aux artistes-auteurs résidant en dehors de la région francilienne de bénéficier de l'expertise d'un conseiller, facilitant ainsi l'accès aux conseils et aux informations nécessaires à leur protection sociale.

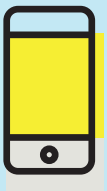

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

En 2023, les conseillers de la Sécurité sociale des artistes auteurs ont traité un total de **31 922 appels téléphoniques** provenant de divers publics tels que les artistes-auteurs, les diffuseurs et les commerces d'art. La qualité de notre service s'est considérablement améliorée à la suite de la mise en place d'une nouvelle organisation, **avec un taux de décroché atteignant un excellent 97 %**, soit une augmentation de 6 points par rapport à l'année précédente. De plus, le délai moyen d'attente pour joindre un conseiller est inférieur à 41 secondes, démontrant notre engagement à fournir une réponse rapide et une qualité de service.

LE COURRIEL

Un peu plus de **6 500 emails** ont été envoyés aux conseillers de la Sécurité sociale des artistes auteurs et **95 % des artistes-auteurs ont reçu une réponse en moins de 2 jours ouvrés.** Cette amélioration significative est le résultat d'une intensification de nos efforts de communication, notamment grâce à une foire aux questions dynamique. Cela permet à notre public d'accéder de manière autonome à un premier niveau d'information et à nos conseillers de se concentrer sur les demandes à forte valeur ajoutée.

ZOOM SUR
LA FAQ DYNAMIQUE

204 905
CONSULTATIONS

Thématiques les + consultés :

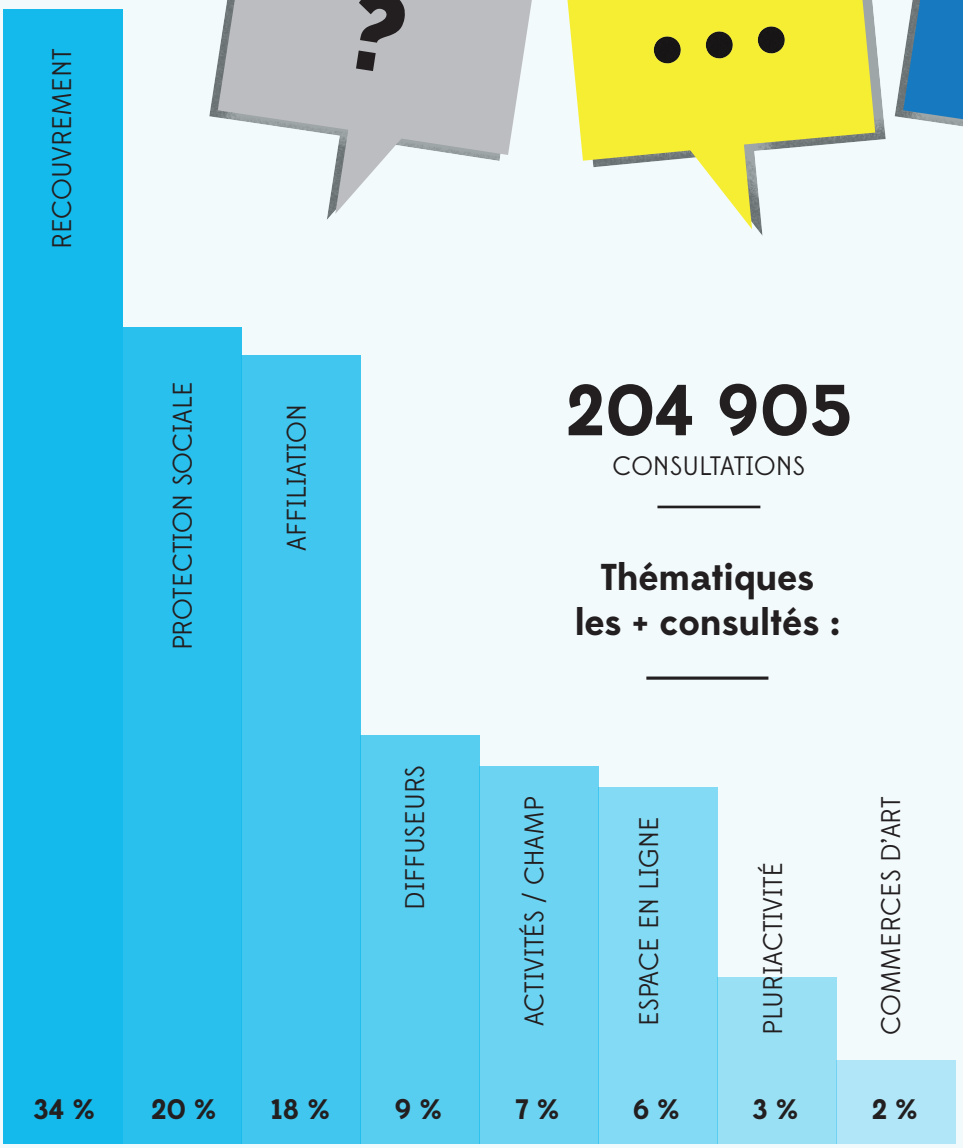

L'INFORMATION

LE PORTAIL INTERNET

En 2023, le site secu-artistes-auteurs.fr a enregistré 718 764 visites (+30 %) et près de 1 400 000 pages vues.

Le contenu du site a été conçu pour accompagner les artistes-auteurs dans leur vie professionnelle (début d'activité, taux de cotisations, démarches d'affiliation...) ainsi que dans leur vie personnelle (grossesse, éducation, retraite, maladie...).

Grâce au module accessible en page d'accueil, les artistes-auteurs peuvent rapidement accéder aux principales démarches qu'ils doivent mener dans leur vie personnelle et professionnelle : estimer le montant des cotisations, demander une carte Vitale, suivre les remboursements des frais de santé ou encore échanger avec un conseiller.

CHIFFRES CLÉS

SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR

718 764
VISITEURS

1 399 423
PAGES VUES

SERVICE EN LIGNE_

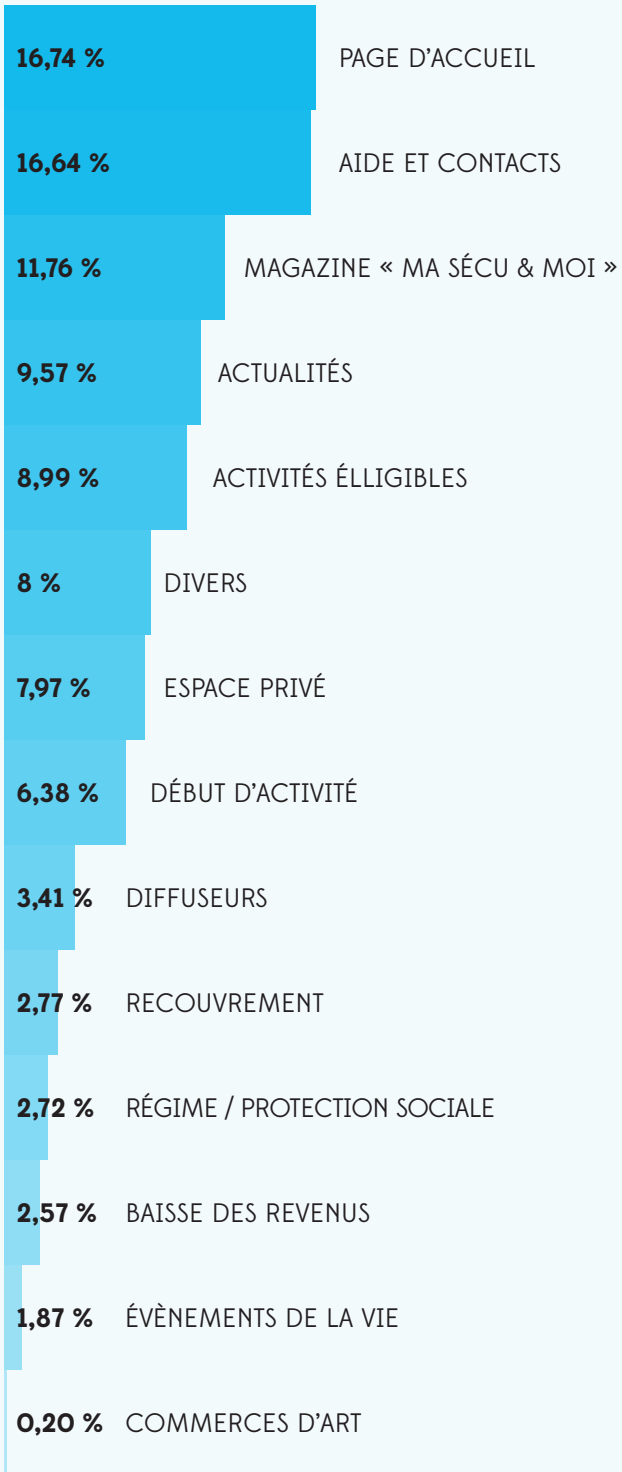

Origine des visiteurs

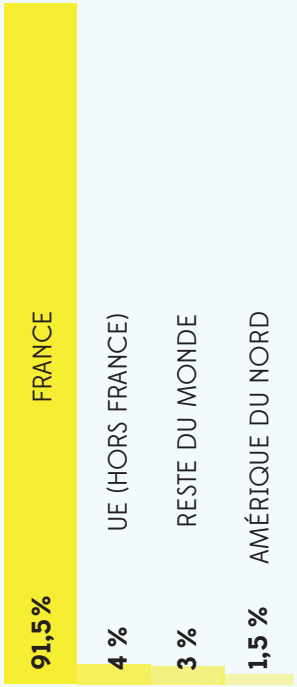

Modalités de navigation

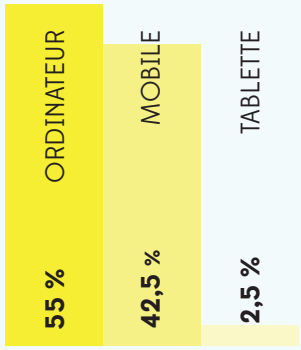

CES CHIFFRES EN FORTE PROGRESSION CONFIRMENT LA PLACE PRÉPONDÉRANTE DU SITE DANS LA RECHERCHE D'INFORMATION DES ARTISTES-AUTEURS, DES DIFFUSEURS ET DES COMMERCES D'ART.

LES RÉUNIONS D'INFORMATION

LES RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE

En 2023, plus de **3 000 artistes-auteurs et diffuseurs** ont pu bénéficier des conseils d'un expert et poser leurs questions lors des 82 réunions d'information en ligne.

Désormais **5 thématiques récurrentes** sont abordées par nos experts lors de ces réunions d'information en ligne : début d'activité, protection sociale, retraite de base, aides en cas de faibles revenus et obligations et démarches des diffuseurs.

Des webinaires ont également été organisés pour accompagner les artistes-auteurs sur les sujets d'actualité : la réforme des retraites et la déclaration sociale des revenus.

PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE

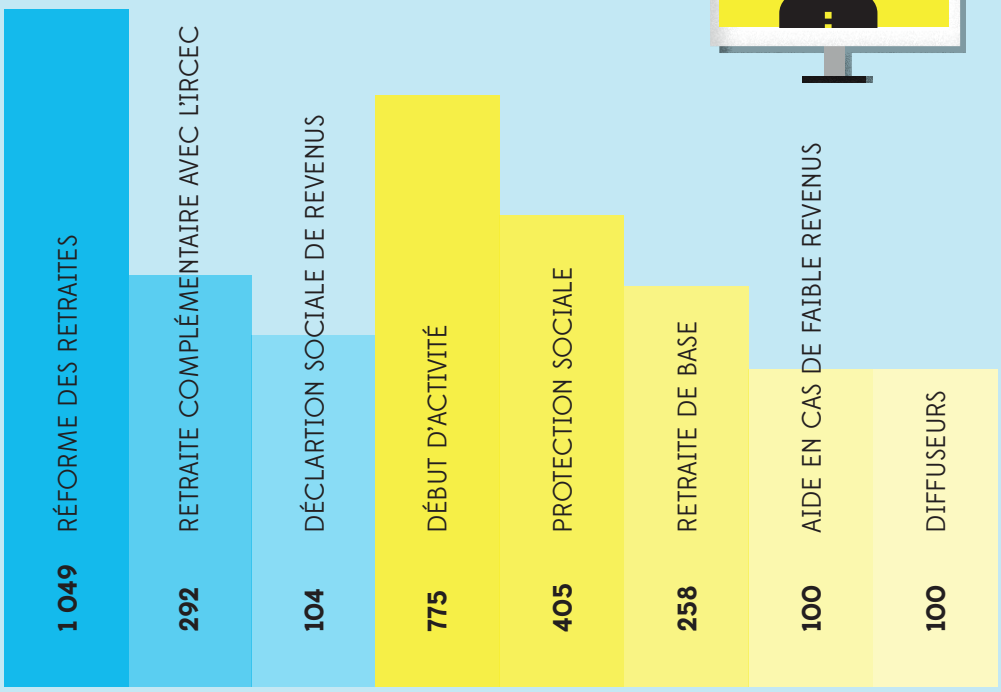

RÉUNIONS D'INFORMATION DANS NOS LOCAUX

Le dernier trimestre 2023 marque la reprise des réunions d'informations dans nos locaux. 4 réunions d'information ont été organisées rassemblant au total 100 inscrits, avec trois thématiques distinctes abordées lors de ces sessions.

48 INSCRITS
DÉBUT D'ACTIVITÉ

27 INSCRITS
PROTECTION SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

26 INSCRITS
AIDES EN CAS
DE FAIBLES REVENUS

INFORMER SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Informer et décrypter les évolutions législatives est l'une des missions confiées à la Sécurité sociale des artistes auteurs. L'essentiel de la réforme des retraites de 2023 est entré en vigueur le 1er septembre 2023. De nombreuses évolutions concernent directement les artistes-auteurs, c'est pourquoi un dispositif complet a été déployé pour les informer.

En complément des actions d'accompagnement (lettre d'information dédiée, rubrique spéciale sur le site internet, actualités, messages sur les réseaux sociaux), la Sécurité sociale des artistes auteurs a organisé des réunions d'information en ligne pour aborder les principales évolutions de cette réforme. Les résultats montrent un fort taux de satisfaction : 86 % des participants se sont déclarés satisfaits, et 88% recommanderaient ce type d'initiative. Plus de 1 000 artistes-auteurs ont participé à ce webinaire, démontrant ainsi l'importance et l'impact positif de ces actions d'information et d'accompagnement sur une réforme aussi complexe et cruciale que celle des retraites.

RÉSEAUX SOCIAUX

15 000
ABONNÉS

2 530 183
INTERNAUTES TOUCHÉS

198
POSTS

30 847
VUES (+ 41% PAR RAPPORT À 2022)

1 600
HEURES / DURÉE DE VISIONNAGE (+ 4,3 % PAR RAPPORT À 2022)

+ 440
ABONNÉS

LETTRE D'INFORMATION « MA SÉCU & MOI »

Lancée au dernier trimestre 2021, cette newsletter trimestrielle, diffusée à plus de 320 000 artistes-auteurs, complète le dispositif d'information et d'accompagnement de la Sécurité sociale des artistes auteurs. Grâce à son contenu personnalisé, les artistes-auteurs ont accès à une information au plus près de leurs besoins.

CHIFFRES 2023

4
NUMÉROS

943 685
NEWSLETTERS ENVOYÉES

33
SUJETS D'ACTUALITÉ TRAITÉS

82 %
DE TAUX DE SATISFACTION

63 %
DE TAUX D'OUVERTURE

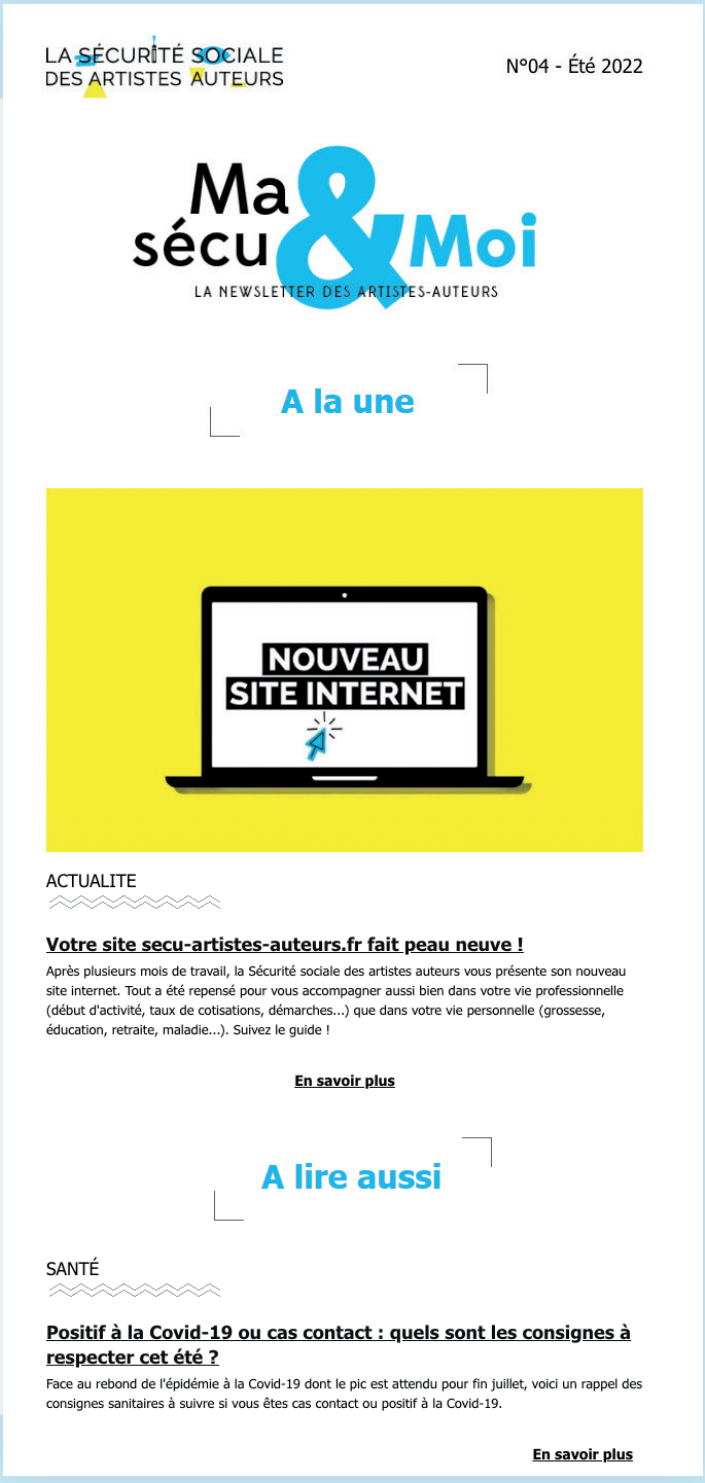

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

N°04 - Été 2022

Ma sécu & Moi

LA NEWSLETTER DES ARTISTES-AUTEURS

A la une

NOUVEAU SITE INTERNET

ACTUALITE

Votre site secu-artistes-auteurs.fr fait peau neuve !

Après plusieurs mois de travail, la Sécurité sociale des artistes auteurs vous présente son nouveau site internet. Tout a été repensé pour vous accompagner aussi bien dans votre vie professionnelle (début d'activité, taux de cotisations, démarches...) que dans votre vie personnelle (grossesse, éducation, retraite, maladie...). Suivez le guide !

En savoir plus

A lire aussi

SANTÉ

Positif à la Covid-19 ou cas contact : quels sont les consignes à respecter cet été ?

Face au rebond de l'épidémie à la Covid-19 dont le pic est attendu pour fin juillet, voici un rappel des consignes sanitaires à suivre si vous êtes cas contact ou positif à la Covid-19.

En savoir plus

LES PARTENARIATS

La Sécurité sociale des artistes auteurs propose une offre complète à destination de ses partenaires tels que des associations, organisateurs de manifestations, écoles, universités et collectivités territoriales. **En 2023, plus de 50 partenaires,** parmi lesquels des écoles, des centres d'art, des administrations, des organismes de gestion collective et des organisations professionnelles, **ont fait appel à notre expertise** pour mieux informer, conseiller et orienter les artistes-auteurs.

En 2023, la Sécurité sociale des artistes auteurs a :

- ☑ envoyé 12 newsletters spécifiques destinées à nos partenaires ;
- ☑ mis à disposition plus de 9 000 supports d'informations diffusés par nos partenaires ;
- ☑ réalisé près de 20 interventions lors de conférences et d'événements à travers tout le territoire.

Autant de partenariats bénéfiques qui participent à faire connaître au plus grand nombre d'artistes-auteurs les droits et les démarches en matière de protection sociale.

SOUTENIR LES ARTISTES-AUTEURS FRAGILISÉS

La Sécurité sociale des artistes auteurs poursuit son accompagnement des artistes-auteurs en difficulté économique par la gestion d'un fonds d'action sociale.

L'AIDE À LA SURCOTISATION FORFAITAIRE

La commission d'action sociale (CAS) fait bénéficier d'une partie des cotisations sociales des artistes-auteurs ayant demandé à surcotiser forfaitairement pour s'ouvrir l'ensemble des droits sociaux. Cette aide est attribuée sur des critères socioéconomiques (revenus et composition du foyer).

En 2023, 479 aides attribuées (464 artistes-auteurs) pour un montant de **181 249 euros**, soit un montant moyen de **390 euros** par bénéficiaire.

INFORMATION CIBLÉE AUX ARTISTES-AUTEURS AYANT DE FAIBLES REVENUS

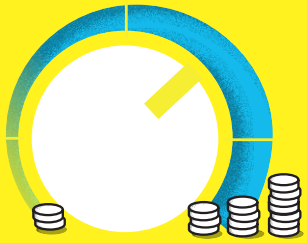

En 2023, la Sécurité sociale des artistes auteurs a contacté près de 157 000 artistes-auteurs dont les revenus déclarés étaient inférieurs à 600 fois le montant du Smic horaire. L'objectif était de présenter les différentes aides et prestations de la sécurité sociale disponibles en cas de faibles revenus. Parmi ces artistes-auteurs, près de 11 500 avaient demandé à cotiser de manière forfaitaire pour avoir une protection sociale plus protectrice. Ils se sont vus proposer une aide de la Sécurité sociale des artistes auteurs afin de les soutenir dans le paiement de cette surcotisation forfaitaire.

AIDE EXCEPTIONNELLE À LA RÉGULARISATION DES COTISATIONS VIEILLESSE ARRIÉRÉES

En 2023, la Sécurité sociale des artistes auteurs a travaillé avec les ministères de tutelle et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) au déploiement de cette aide exceptionnelle. Les premiers dossiers ont été instruits fin janvier 2024.

CHIFFRES CLÉS

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE À LA SURCOTISATION FORFAITAIRE

Profil

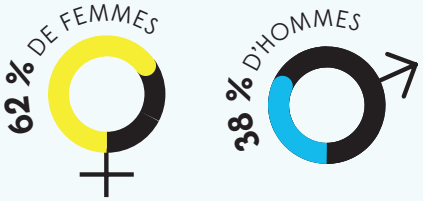

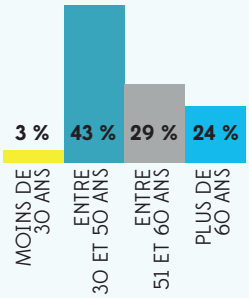

Branche d'activité

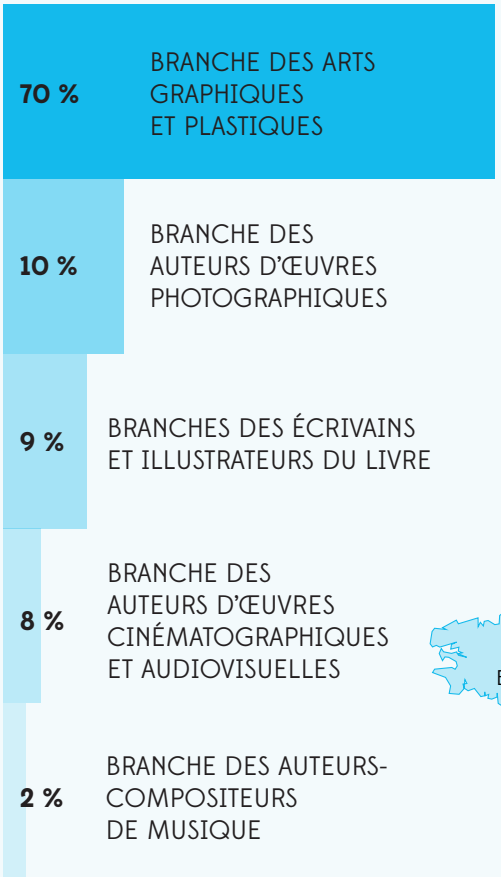

Localisation

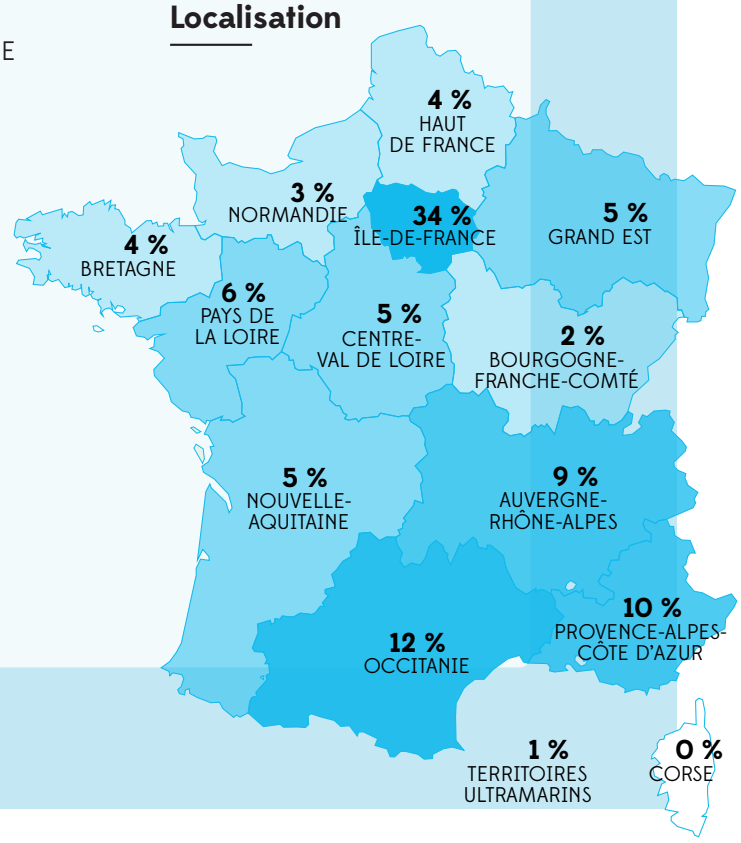

ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU RÉGIME

Les travaux nécessaires à la mise en place de la réforme du régime se poursuivent.

LES DISPOSITIFS DE SURCOTISATION VOLONTAIRE RETRAITE

Afin d'éviter un double appel de la cotisation vieillesse plafonnée avec la mise en place de la contemporanéité du recouvrement à partir de 2019, les artistes-auteurs se sont vus proposer deux dispositifs exceptionnels de surcotisation volontaire retraite selon leur régime fiscal. Ces dispositifs permettaient l'ouverture de droits supplémentaires à la retraite pour compenser la période qui n'a pas fait l'objet d'un appel de cotisations en raison du transfert du recouvrement.

DISPOSITIF DE SURCOTISATION VOLONTAIRE RETRAITE 2020

Ce dispositif, permettant d'acquérir des droits retraite supplémentaires pour l'année 2020, s'est terminé le 31 décembre 2023. Pour rappel, le premier dispositif de surcotisation volontaire retraite, concernant l'année 2019, avait pris fin le 31 décembre 2022.

CHIFFRES CLÉS

1 284
DEMANDES

1 140
ARTISTES-AUTEURS ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF

1 606 127 €
RECOUVRÉS

1 409 €
APPEL MOYEN

20 418 €
REVENUS D'ACTIVITÉ MOYEN

4
TRIMESTRES SUPPLÉMENTAIRES EN MOYENNE

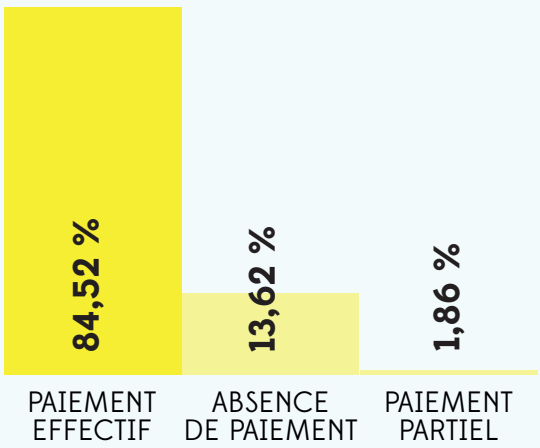

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

Dans le cadre de la réforme du régime et du rapprochement de l'Agessa et la de Maison des artistes au sein d'un seul organisme, une nouvelle gouvernance a été mise en place pour la gestion de la Sécurité sociale des artistes auteurs.

DATES CLÉS DE LA CONSTITUTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Le 1er décembre 2022 les nouveaux membres du conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs ont été nommés par arrêté publié au Journal officiel.

- Le 24 avril 2023, le directeur général de la création artistique du ministère de la Culture et le directeur de la Sécurité sociale ont validé la proposition du conseil d'administration et ont nommé, en qualité de personnalités qualifiées, Mme Angela Alves et M. Jacques Fansten.

- Le 31 mai 2023, Matthieu Baudeau a été élu président du conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs. Lors de ce même conseil, les membres du bureau ont été élus.

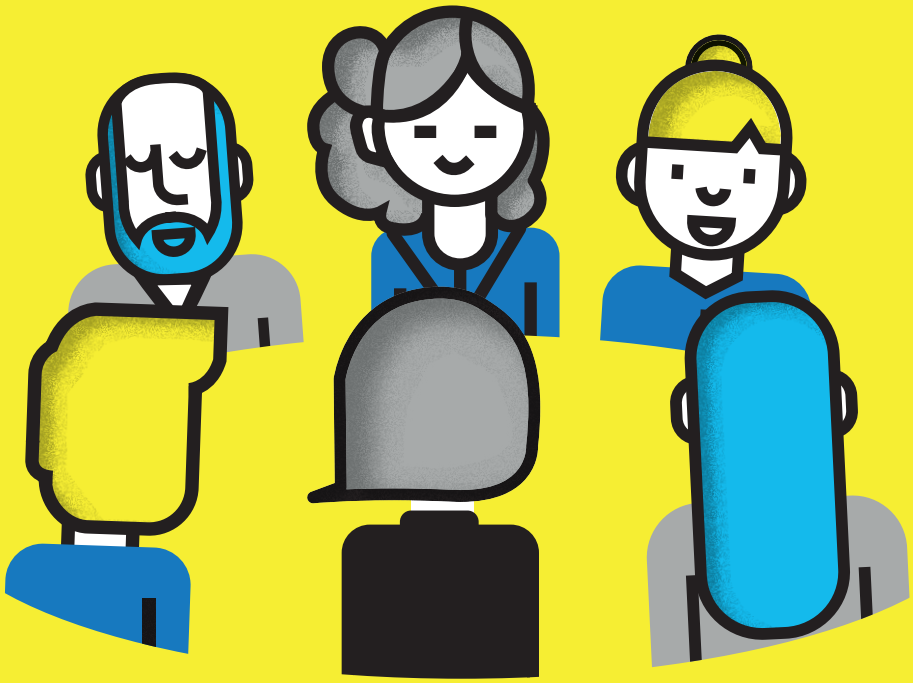

GOUVERNANCE

Différentes instances assurent la direction et le pilotage de l'organisme, garantissant ainsi son bon fonctionnement et la conformité aux objectifs fixés.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Sécurité sociale des artistes auteurs comprend les membres fondateurs et actifs de l'association ainsi que les membres du conseil d'administration. Elle examine les rapports relatifs à la gestion du conseil d'administration ainsi qu'à la situation financière et morale de l'association. L'assemblée délibère sur l'approbation des comptes de l'exercice précédent, assistée de la commission de contrôle des comptes. Par ailleurs, elle est seule compétente pour accepter de nouveaux membres, modifier les statuts.

COMPOSITION

Présidente
Bessora, alors présidente du Syndicat nationale des auteurs et compositeurs (Snac).

Membres fondateurs et actifs de l'association :

- la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ;
- la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) ;
- la Société des gens de lettres (SGDL) ;
- le Syndicat national de l'édition (SNE) ;
- l'Union des producteurs de cinéma (UPC) ;
- Radio France ;
- le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac) ;
- l'Union des photographes professionnels (UPP).

Membres du conseil d'administration ayant voix délibérative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

INSTANCE REPRÉSENTATIVE DES ARTISTES-AUTEURS ET DES DIFFUSEURS D'ŒUVRES

Le conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs comprend **27 membres appelés à siéger pour 6 ans.**

Le conseil d'administration a plusieurs missions :

- il délibère de toutes les opérations nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs ;
- il vote chaque année le budget de l'association et les décisions budgétaires modificatives ;
- il approuve chaque année les comptes.

BUREAU

Le bureau siège pour 3 ans :

- président : Matthieu Baudeau, président de l'Union des photographes professionnels (UPP) ;
- vice-présidente : Anne-Louise Trividic, administratrice des Scénaristes du cinéma associés (SCA) ;
- vice-président: Laurent Juillet, président de l'Union nationale des auteurs et compositeurs (Unac) ;
- secrétaire : Christophe Hardy, président de la Société des gens de lettres (SGDL).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES REPRÉSENTANT LES ARTISTES-AUTEURS :

- l'Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel ;
- l'Association des traducteurs littéraires de France ;
- l'Alliance France design ;
- la Confédération générale du travail-spectacle (CGT-spectacle) ;
- le Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices ;
- les Écrivains associés au théâtre ;
- la Fédération conseil culture communication-Confédération française démocratique du travail (Fédération conseil culture communication-CFDT) ;
- la Guilde des auteurs-réalisateurs de reportages et de documentaires ;
- la Guilde des scénaristes ;
- la Ligue des auteurs professionnels ;
- les Scénaristes de cinéma associés ;
- la Société des gens de lettres ;
- la Société des réalisateurs de films ;
- le Syndicat national des auteurs compositeurs ;
- l'Union des photographes professionnels ;
- l'Union nationale des auteurs compositeurs.

REPRÉSENTANTS DE DIFFUSEURS :

- la Chambre syndicale de l'édition musicale ;
- la Fédération des professionnels de l'art contemporain ;
- le Syndicat national de l'édition ;
- l'Union des producteurs de cinéma ;
- l'Union syndicale de la production audiovisuelle.

DEUX REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ;

UN REPRÉSENTANT DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE ;

UN REPRÉSENTANT DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ;

DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES : ANGELA ALVES ET JACQUES FANSTEN.

4 SÉANCES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EN 2023

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

COMPOSITION

La commission d'action sociale est une émanation du conseil d'administration. Elle est présidée en 2023 par Sophie Burdet, membre du conseil d'administration de l'Association des traducteurs littéraires de France.

Cette commission gère le fonds d'action sociale qui vient en aide aux artistes-auteurs en situation de fragilité économique.

DATE ET CHIFFRE CLÉ

Le 16 octobre 2023 marque l'adoption du règlement intérieur de la commission d'action sociale, une étape cruciale qui a enfin permis de traiter les demandes d'aide à la surcotisation forfaitaire reçues en 2023. En raison de l'attente de ce règlement, les dossiers n'ont pu être examinés qu'à partir de cette date, ce qui explique le nombre limité de dossiers traités cette année.

3
COMMISSIONS
D'ACTION SOCIALE EN 2023.

LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

LA SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE
75010 PARIS
WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR